

Fiche n°

Demande d'agrément au titre du volontariat de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation (une fiche par mission)

N.B : pour les missions réalisées à l'étranger, seule la fiche 3 bis doit être complétée.

Fiche de mission

→ Intitulé de la mission

Chargé de mission appui à l'unité territoriale de la DEAL de Guadeloupe à Saint-Martin et Saint-Barthélemy dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la reconstruction suite au passage du cyclone Irma

→ **Description détaillée de ou des activités confiées au(x) volontaires(s) dans le cadre de la mission : objectifs et activités à mener, rôle du/des volontaire(s)**

L'unité territoriale de la DEAL à Saint-Martin et Saint-Barthélemy intervient dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la planification, des paysages et des sites protégés, de la gestion du littoral, et des études générales. Dans ces domaines, elle assure des missions de recueil, de gestion et de valorisation de l'information et des données, d'accompagnement des collectivités, mais aussi de police et de contrôle du respect des réglementations.

Le volontaire de service civique en tant que "chargé de mission Aménagement" viendra appuyer l'unité dans les domaines suivants :

- Accompagnement et conseil aux porteurs de projets puis contribution à la production d'avis sur des projets d'aménagement à forts enjeux (extension de l'aérodrome, extension du port de commerce, projet d'aménagement de la baie de Marigot, ...) ou sur des projets d'aménagement du territoire participant à la reconstruction (aménagement urbain, aménagement en zones à risques, projets hôtelier, ...)
- Production d'avis du service sur les dossiers de demande d'aides d'Etat (CDEV, FEI, ...) ou Européenne (FEDER, FEADER, FEAMP, FSE, ...)
- Contribution à l'établissement de diagnostic de territoire par la réalisation d'analyses spatiales afin de déterminer les enjeux du territoire au regard des politiques publiques prioritaires du MTES
- Appui à l'élaboration du Projet d'Aménagement Durable par la Collectivité de St Martin

→ **En quoi cette mission est-elle complémentaire des activités confiées aux bénévoles et aux salariés de la structure ?**

Le volontaire de service civique renforcera l'équipe de l'unité territoriale sur l'ensemble des missions qui lui sont confiées. Cette démarche s'inscrit dans un processus gagnant-gagnant de montée en compétence au niveau de l'unité territoriale comme des autres acteurs : il s'agit pour le volontaire de transmettre ses connaissances théoriques et de les mettre en pratique en valorisant l'expérience de ses collègues et les connaissances de l'ensemble de l'équipe par la production de documents cartographiques d'aide à la décision.

→ Décrire en quoi cette mission contribue à renforcer le lien social

Les relations nouées avec les différents acteurs de l'aménagement du territoire étofferont la connaissance du VSC sur les institutions et leur rôle. En particulier, sa contribution aux missions de service public assumées par la DÉAL le sensibilisera à l'intérêt général, aux problématiques liées à l'aménagement d'un territoire insulaire marqué par un certain retard en matière de développement et une relative précarité. Cette expérience ne pourra qu'enrichir sa compréhension des relations sociales.

Les liens tissés pourront aussi faciliter son insertion professionnelle et les échanges de connaissances par l'intégration dans le réseau d'acteurs.

→ Lieu(x) d'intervention(s)

Commune(s) :

Département (s) :

Région(s) : GUADELOUPE

Collectivité d'outre-mer : St Martin

France entière

→ Nombre indicatif de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission : 1

Fiche n°

Demande d'agrément au titre du volontariat de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation
(une fiche par mission)

b) Moyens humains et matériels mobilisés pour la réalisation de la mission

Cette partie est destinée à apprécier la capacité des organismes à assurer la prise en charge des personnes volontaires, notamment au regard des modalités d'accueil, de vie, d'exercice de leurs missions. Dans le cas d'un agrément collectif, les associations membres doivent indiquer à la fédération ou l'union les moyens humains et matériels mobilisés

→ Moyens affectés à la mission (humains et matériels)

Au plan humain, le volontaire sera accueilli au sein de l'unité territoriale de la DEAL à St Martin. Il bénéficiera en outre de l'accompagnement des agents du service PACT de la DEAL Guadeloupe compétents dans les divers domaines d'intervention du volontaire.

Au plan matériel, il sera accueilli à Saint-Martin dans les locaux de l'unité territoriale. Il disposera d'un poste de travail (bureau, ordinateur, téléphone fixe, véhicule du pool pour les déplacements professionnels).

→ Modalités de la phase de préparation à la mission

Le pilotage de la mission du service civique sera assuré par le chef de l'unité territoriale de Saint-Martin et Saint-Barthélémy.

→ Présentation des modalités d'accompagnement du volontaire durant la mission

Le VSC sera accompagné durant ses missions par les agents de l'unité territoriale de la DEAL à Saint-Martin. Des entretiens et échanges périodiques seront organisés. Sur le plan technique, il pourra compter sur l'appui des unités du service PACT de la DEAL Guadeloupe avec laquelle des échanges réguliers pourront être organisés.